

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 septembre 2021  
Rapporteur :  
Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 34**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 07/10/2021  
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2021  
(accusé de réception du 06/10/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décision modificative n°2**

**Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.**

\*\*\*

La décision modificative, qui vous est présentée, a pour objet :

- l'ajustement de l'affectation de résultats ;
- l'inscription de dépenses supplémentaires par modification de chapitres ;
- les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre.

**I/ L'ajustement de l'affectation de résultats**

Les affectations des résultats des budgets annexes transports urbains et du budget énergies renouvelables délibérées le 17 juillet 2021 sont corrigées de la manière suivante :

**Budget transports urbains :**

La part du résultat de fonctionnement cumulé 2020 affectée en fonctionnement est de 3 170 629,28 € (ligne-002).

La part du résultat affecté en réserve (compte 1064, provisions réglementés) est de 583,33 € Ce montant correspond à la plus-value réalisée sur la vente d'un véhicule en 2020.

Ces éléments ont été repris dans la décision modificative n°1.

### Budget énergies renouvelables :

Le déficit d'investissement cumulé repris en investissement est de 1 076 380,95 € et non de 1 076 380,87 €. L'anomalie de 8 centimes est issue de la reprise du déficit cumulé de 2019 sur 2020.

### II/ L'inscription de dépenses supplémentaires par modifications de chapitres

Des dépenses non prévues au budget primitif sont financées par les crédits courants des services ou des économies réalisées sur certaines opérations et ont pour conséquence des transferts entre chapitres.

- Sur le budget principal :

523.20422.90507	Subvention équipement / Emmaüs Délibération du conseil communautaire du 15/04/2021 (financée par les crédits de subventions de fonctionnement solidarité, montant global : 20 000 €)	17 000,00 €
01.739223.300	Ajustement du FPIC 2021 non prévu au BP (financé par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	357 621,00 €
020.6226.300	AMO étude exploitation salle événementielle (financée par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	60 000,00 €
812.611.520	Hausse des volumes de collecte des déchets (compensée par les recettes complémentaires CITEOS)	180 000,00 €
812.2031.75513	Complément études /AMO déchetterie de Lumunoc'h (financée par les crédits travaux déchetterie )	7 392,00 €
020.6262.130	Redevances logiciels Informatiques (financées par le crédit honoraires informatiques)	40 000,00 €

Dans le cadre du plan national Logement d'abord (délibération du 17 juin 2021), Quimper Bretagne Occidentale a perçu 253 000 € de l'Etat au titre des fonds délégués. Ce montant est octroyé aux différentes actions définies de la politique locale de l'habitat et du logement dont les suivantes:

70.657362.610	Subvention CCAS/ lutte contre le sans-abrisme (montant global : 222 000 €)	157 000,00 €
70.6574.610	Subvention Massé Trévidy/ lutte contre le sans-abrisme	33 000,00 €
824.615221.610	Remise en état logement d'urgence, rue de la Providence	30 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>220 000,00 €</b>

- Sur le budget assainissement affermé:

673	Annulation de titres s/exercices antérieurs (financée par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	5 000,00 €
6227	Frais d'honoraires et contentieux (financés par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	10 000,00 €

- Sur le budget location bâtiments économiques:

6817	Ajustement de provision pour dépréciation de créances (financé par les dotations aux amortissements)	1 000,00 €
------	---	------------

- Sur le budget eau affermé:

6743	Participations 2020 et 2021 / convention construction château d'eau Le Juch (financées par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	388 000,00 €
------	---	--------------

673	Remboursement subvention AELB non justifiée (financé par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	7 000,00 €
-----	--	------------

- Sur le budget eau régie :

673	Annulation de titres s/exercices antérieurs (financée par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	3 500,00 €
-----	---	------------

- Sur le budget assainissement régie:

2031	Etudes / travaux Quilinen Landrévarzec (financées par des subventions département)	2 600,00 €
------	---	------------

611	Prestations / exploitation assainissement (financées par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	20 000,00 €
-----	--	-------------

6156	Maintenance / matériel centrifugeuse (coût global : 21 032 € ,financée par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	13 000,00 €
------	---	-------------

- Sur le budget activités portuaires :

673	Remplacement benne à déchets endommagée (financé par le suréquilibre du budget de fonctionnement)	5 100,00 €
-----	--	------------

### **III/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre**

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre d'amortissement des immobilisations, la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat et les écritures de reprises sur frais d'études et d'insertions :

Budget principal	Ajustement dotations aux amortissements (chapitres R040 et D042)	60 000,00 €
Budget transports urbains	Ajustement dotations aux amortissements des immobilisations (chapitres R040 et D042)	130 000,00 €
Budget transports urbains	Reprises sur frais d'études et frais d'insertions (chapitre 041 , opérations patrimoniales)	720,00 €
Budget transports urbains	Subventions transférées au compte de résultat (chapitres D040 et R042)	48 783,00 €
Budget eau potable affermé	Subventions transférées au compte de résultat (chapitres D040 et R042)	107 100,00 €
Budget assainissement affermé	Ajustement dotations aux amortissements (chapitres R040 et D042)	2 500,00 €

\*\*\*

Après avoir délibéré (1 abstention ; 53 suffrages exprimés dont 53 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif.